

Municipalité de la  
Commune de Givrins

Préavis No 24/2019  
au Conseil communal

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de  
CHF 540'000.00 pour le remplacement du  
collecteur EC de la route de la Bellangère à  
la route de la Scie en passant par le lieu-dit  
« Les Epinettes »**

Responsable du dossier : *Anne-Lise Bally, Municipale*

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Introduction

Ce projet concerne le collecteur d'eaux claires qui récolte les eaux pluviales des quartiers situés à la route du Stand, à la route de Sodome et dans la partie haute de la route de la Bellangère, ainsi que les eaux de ruissellement de ces routes. Ce collecteur passe sous la route de la Bellangère puis traverse les champs jusqu'à la route de la Scie, qu'il suit pour ensuite se jeter dans le ruisseau de La Colline.

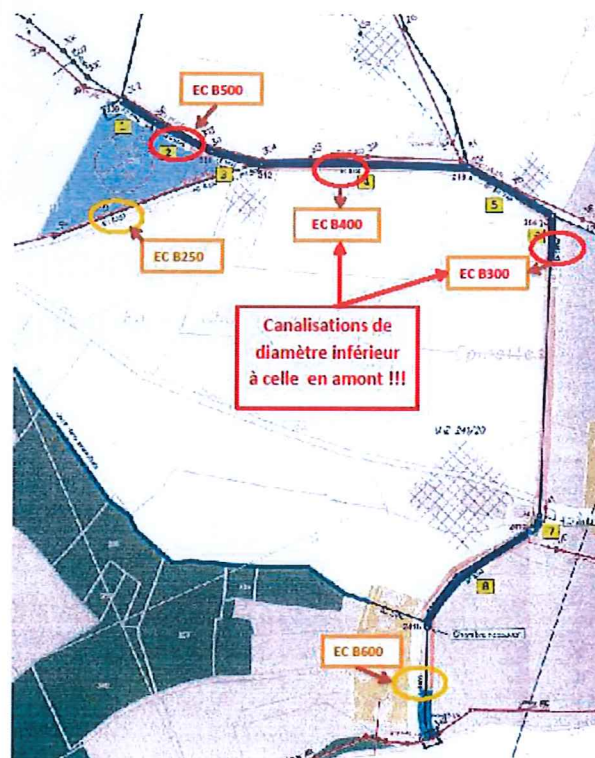
### 2. Historique

Lors des fortes pluies en 2014-2015, le tronçon de ce collecteur qui relie la route de la Bellangère à la route de la Scie n'a plus été capable d'évacuer la totalité des eaux en raison de **son diamètre insuffisant et de son très mauvais état**.

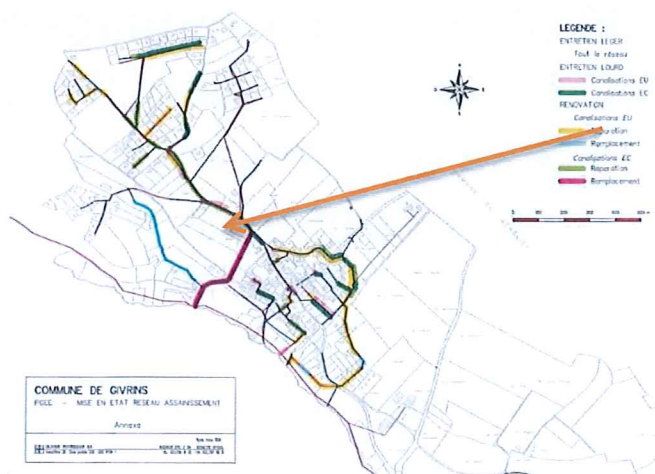
Cet état de fait génère des débordements, par les regards et les grilles situés en amont, qui pouvaient s'avérer très dangereux notamment en hiver pour la circulation, en cas de gel.

Un aménagement de la chambre double située vers l'entrée du village a été réalisé, fin 2015, consistant en un abaissement du muret séparateur entre le collecteur en question et le collecteur de la route de la Bellangère traversant le village. Cet aménagement a apporté une amélioration certaine mais reste insuffisant !

Pour mémoire, lors de l'établissement du PGEE communal en 2006 (Plan Général d'Evacuation des Eaux) le tronçon de la Rte de la Bellangère à la Rte de la Scie, avait déjà été identifié comme prioritaire pour le remplacement ! Voir plan ci-dessous :



### 3. Présentation et descriptif du projet



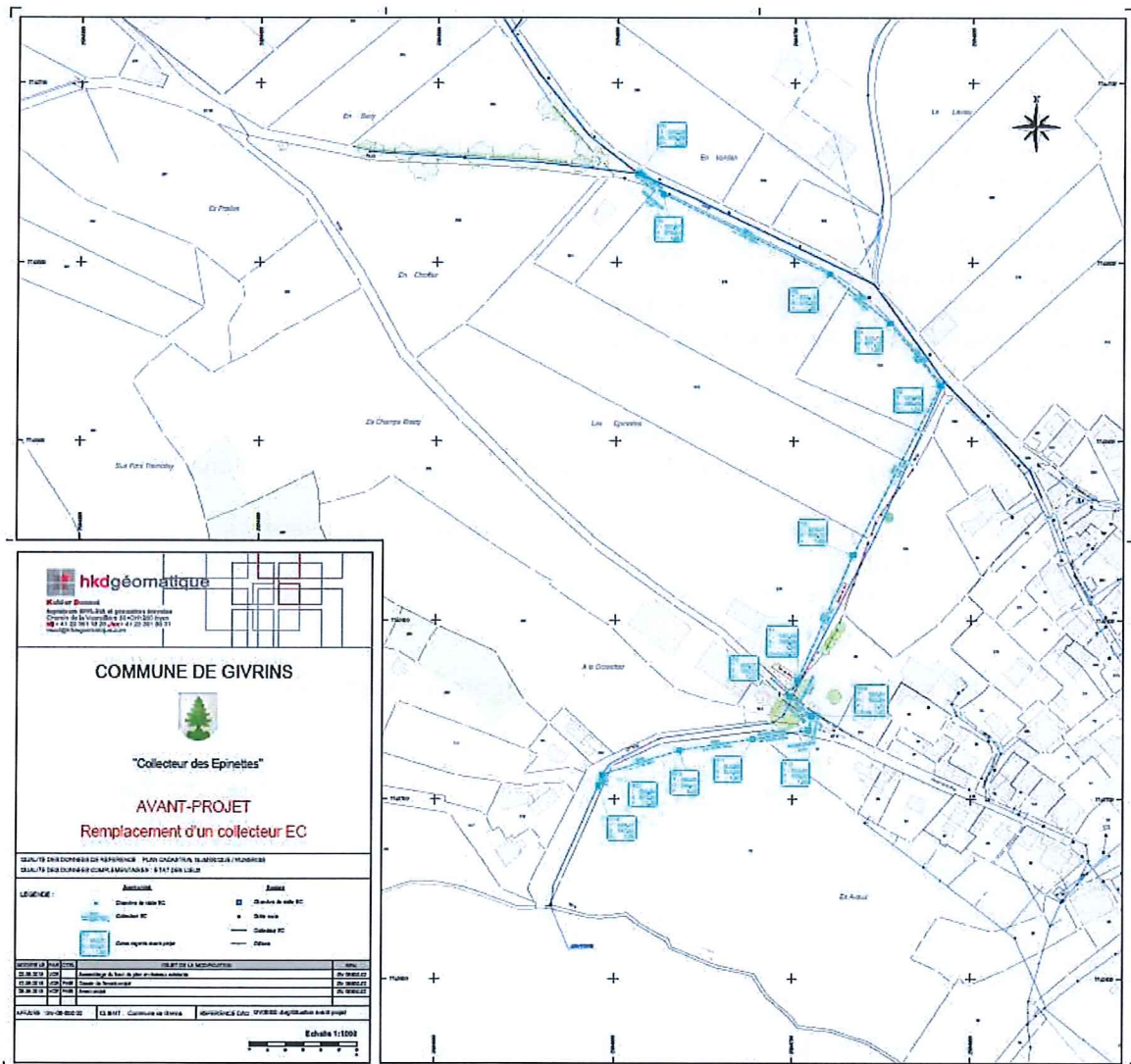
L'analyse des bassins versants et le calcul des débits de ruissellement des eaux pluviales pour les cinq quartiers susmentionnés ainsi que pour la route, ceci lors des pluies diluviennes revenant, en moyenne, chaque 5 ans, nous a permis de déterminer les diamètres minimaux nécessaires pour les collecteurs du secteur.

Il s'est avéré que depuis l'embranchement de la route du Stand le diamètre de 400 n'est déjà pas suffisant et donc que le remplacement doit se faire depuis le regard-grille de cet embranchement jusqu'à la dernière chambre située avant le déversoir dans le ruisseau La Colline.

Le remplacement du collecteur commence à l'emplacement du regard existant à la jonction des routes de la Bellangère et du Stand. Cette chambre de visite sera refaite pour lui donner une profondeur de 1.50 m.

Depuis ce regard, le collecteur de route existant est conservé, ce qui permet de ne pas avoir à refaire les raccordements de grilles existantes.

Le tracé projeté rejoint le bord ouest de la route et la suit en banquette afin d'éviter de toucher à la route. Ce tronçon de 210 m, en béton diamètre 600 mm, comporte 3 chambres intermédiaires.



Le regard de visite situé sur la route, à l'angle nord-est de la parcelle n°240, est conservé et est raccordée au nouveau collecteur.

Le tronçon qui relie la route de la Bellangère à la route de la Scie est en plein champ et comporte une chambre intermédiaire. La canalisation d'environ 185 m est en béton diamètre 700 mm, pour compenser la faible pente et absorber un débit suffisant.

Le regard de visite situé en haut du talus avant d'arriver sur le chemin des Epinettes, comporte une chute de 2.70 m qui sera franchie dans un regard préfabriqué type Vortex afin d'amortir l'énergie du flux.

Après ce regard, le tracé suit le chemin des Epinettes, descend sur la route de la Scie et repart en direction de l'ouest. Cette portion de collecteur située principalement sous la route, d'une longueur approximative de 75 m, est prévue en PVC diamètre 630 mm.

Le tracé projeté passe ensuite en contre-bas de la route de la Scie et rejoint un regard existant récoltant les eaux de l'ancien collecteur qui sera laissé en fonction pour reprendre les eaux des grilles de route. Cette chambre, trop petite, sera refaite. Sur ce tronçon d'environ 90 m, le collecteur projeté est en béton diamètre 630 mm.

Le collecteur arrive ensuite dans la dernière chambre à l'aval, qui sera réaménagée pour créer un dépotoir car les eaux du ruisseau de Trembley arrivent dans la chambre en transportant des gravats divers.

Depuis là et jusqu'à l'exutoire dans le ruisseau de La Colline, le collecteur est actuellement d'un diamètre suffisant.

#### 4. Procédure de réalisation

- Levés topographiques et repérages
- Calcul des débits de ruissellement des bassins versants
- Contact préalable avec les services de l'Etat
- Avant-projet
- Devis estimatif des travaux
- Mise en appel d'offres des travaux de génie civil.
- Approbation du projet et vote du crédit nécessaire à sa réalisation par le conseil communal.
- Signature d'une convention avec les propriétaires des parcelles traversées.
- Réalisation des travaux.
- Rédaction et inscription des servitudes.

#### 5. Devis des travaux par le bureau d'ingénieurs-géomètres officiels

Génie civil :	418'000.00
- installations de chantier	
- Terrassements et fouilles	
- Pose du collecteur et des chambres de visite	
- Remblayage des fouilles	
- Réfection des revêtements	
- Remise en état des lieux	
Total génie civil	
Conventions d'engagement de constitution de servitude (8 parcelles)	8'000.00
Inscription des servitudes (8 parcelles)	12'000.00
Honoraires pour le projet et la direction des travaux	57'000.00
Divers et imprévus	45'000.00
<b>Total général TTC</b>	<b>540'000.00</b>

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**le Conseil communal de Givrins,**

vu le préavis No 24/2019 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 540'000.00 TTC pour le remplacement du collecteur EC de la route de la Bellangère à la route de la Scie en passant par le lieu-dit « Les Epinettes »,

ouï le rapport de la Commission de Gestion,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal,

**décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 540'000.00 pour le remplacement du collecteur EC de la route de la Bellangère à la route de la Scie en passant par le lieu-dit « Les Epinettes »,
2. d'autoriser la Municipalité à financer le montant de CHF 540'000.00 par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions de la place,
3. d'amortir ces travaux sur une période maximale de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 12 février 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  La Secrétaire   
Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick